

LISTE DES TYPES D'ÉQUIPEMENT – Insee.fr

BPE 2019

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
A			SERVICES AUX PARTICULIERS			
A	A1		SERVICES PUBLICS			
A	A1	A101	Police	Ces services de la sécurité publique (<u>hors</u> CRS, police de l'air et des frontières, services régionaux des renseignements généraux, services de contrôle de l'immigration, services généraux d'administration de la police) ne comprennent pas les services de police municipale.	(source : site de la préfecture de police de Paris et SIRENE dans les autres départements) Qualité fiable pour Paris. Qualité peu fiable dans le répertoire SIRENE pour tous les autres départements.	OUI
A	A1	A104	Gendarmerie	Unité de gendarmerie recevant du public. Comprend les brigades territoriales autonomes et les brigades territoriales de proximité.	(source : OED-Min Défense)	OUI
A	A1	A105	Cour d'appel (CA)	La cour d'appel réexamine les affaires déjà jugées en premier degré (1er ressort ou 1ère instance) en matière civile, commerciale, sociale ou pénale. Seule exception : les appels des décisions des cours d'assises sont jugés par une autre cour d'assises. La cour d'appel est composée uniquement de magistrats professionnels. Elle intègre depuis 2014 les chambres détachées de la cour d'appel (CDCA).	(source : Ministère de la Justice)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
A	A1	A106	Tribunal de grande instance (TGI)	<p>Le tribunal de grande instance a large compétence en matière civile. Il tranche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les litiges civils opposant des personnes privées (physiques ou morales) qui ne sont pas attribués par la loi à une autre juridiction civile ; • les litiges civils portant sur des sommes supérieures à 10 000 euros. <p>Le tribunal de grande instance a aussi compétence exclusive pour de nombreuses affaires quel que soit le montant de la demande : état des personnes, famille, rectifications d'actes civils, successions, actions civiles pour diffamation ou injures, immobilier, brevets d'invention, droit des marques.</p> <p>Il est composé d'un ou plusieurs juges professionnels.</p> <p>Il intègre depuis 2014 les chambres détachées du tribunal de grande instance (CDTGI).</p>	(source : Ministère de la Justice)	OUI
A	A1	A107	Tribunal d'instance (TI)	<p>Le tribunal d'instance a une compétence générale pour tous les petits délits civils. Il juge toutes les affaires conflictuelles (accidents de la circulation, charges de copropriétés, dettes, malversations, crédits à la consommation...) où les demandes portent sur des sommes inférieures à 10 000 euros.</p> <p>Il juge des tutelles et statue sur les demandes d'ouverture d'un régime de protection.</p> <p>Il juge également les conflits non réglés par le juge de proximité.</p> <p>Il est composé d'un ou plusieurs juges professionnels.</p>	(source : Ministère de la Justice)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
A	A1	A108	Conseil de prud'hommes (CPH)	<p>Le conseil de prud'hommes règle les litiges individuels (congés payés, salaires, primes, licenciement, clause de non-concurrence, durée du préavis) qui surviennent entre salariés ou apprentis et employeurs, à l'occasion du contrat de travail ou d'apprentissage..., à l'exception des litiges collectifs, comme l'exercice du droit de grève.</p> <p>Ce tribunal est composé de juges non professionnels élus, représentant, en nombre égal et pour moitié, les employeurs et les salariés.</p> <p>Chaque conseil de prud'hommes est divisé en 5 sections, représentant les principaux secteurs du monde du travail : encadrement, industrie, commerce et services commerciaux, agriculture, activités diverses.</p>	(source : Ministère de la Justice)	OUI
A	A1	A109	Tribunal de commerce (TCO)	<p>Le tribunal de commerce tranche, de manière générale, les litiges entre commerçants ou entre commerçants et sociétés commerciales, et ceux qui portent sur les actes de commerce.</p> <p>Il est composé de juges non professionnels, des commerçants bénévoles, élus pour 2 ou 4 ans par d'autres commerçants.</p> <p>Il intègre depuis 2014 les tribunaux mixtes de commerce (TMX) et les tribunaux de grande instance à compétence commerciale (TGIC).</p>	(source : Ministère de la Justice)	OUI
A	A1	A115	Réseau spécialisé Pôle emploi	Il intervient sur des segments spécifiques de public : handicap, audiovisuel et spectacle.	(source : Pôle emploi)	OUI
A	A1	A119	DGFIP (Direction générale des finances publiques)	La DGFIP est issue de la fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) au niveau national.	(source : SIRENE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
A	A1	A120	DRFiP (Direction régionale des finances publiques)	Les DRFiP sont issues de la démarche nationale de rapprochement des deux administrations des impôts et de la comptabilité publique dans chaque région.	(source : SIRENE)	OUI
A	A1	A121	DDFiP (Direction départementale des finances publiques)	Les DDFiP sont issues de la démarche nationale de rapprochement des deux administrations des impôts et de la comptabilité publique. Dans les départements, les trésoreries générales et les directions des services fiscaux ont fusionné au sein d'une direction départementale avec à leur tête un responsable unique.	(source : SIRENE)	OUI
A	A1	A122	Réseau de proximité Pôle emploi	Il comprend les agences, les relais et les permanences Pôle emploi. Présence d'un conseiller Pôle emploi en continu ou de façon planifiée et régulière.	(source : Pôle emploi)	OUI
A	A1	A123	Réseau partenarial Pôle emploi	Il comprend les relais et maisons de service public, les PIMMS (Points d'Information et de Médiation Multiservices) et les espaces numériques ayant passé une convention avec Pôle emploi. Il s'agit de lieux partenariaux de délivrance des services de Pôle emploi, mutualisés avec des partenaires tels les mairies, les maisons et relais de service public.	(source : Pôle emploi)	OUI
A	A1	A124	Maison de justice et du droit	La maison de justice et du droit qui dépend du tribunal de grande instance intervient dans le domaine de la prévention et du traitement de la petite délinquance. Elle favorise le traitement amiable des conflits et organise des permanences gratuites d'information et de consultation juridique.	(source : Ministère de la Justice)	OUI
A	A1	A125	Antenne de justice	L'antenne de justice offre un service de proximité d'information et d'accès au droit, gratuit et confidentiel. Certaines fonctionnent comme de véritables maisons de justice et du droit, d'autres s'apparentent à des points d'accès au droit.	(source : Ministère de la Justice)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
A	A1	A126	Conseil départemental d'accès au droit (CDAD)	<p>Le conseil départemental d'accès au droit est chargé de définir, de piloter et de coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit. Il est chargé de recenser les dispositifs existants et les faire connaître, d'identifier les besoins non satisfaits, d'évaluer la qualité et l'efficacité des dispositifs d'actions locales et de participer éventuellement à leur financement.</p> <p>Il propose à l'usager différents types de services : information des personnes sur leurs droits et obligations, aide à l'accomplissement de toute démarche, consultation juridique gratuite, assistance à la rédaction et à la conclusion d'actes.</p>	(source : Ministère de la Justice)	OUI
A	A1	A127	Maison de services au public (MSAP)	<p>Les maisons de services au public délivrent une offre de proximité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit, etc.</p>	<p>(source : CGET)</p> <p>Création en 2019 avec introduction d'une nouvelle source : CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires)</p>	OUI
A	A2		SERVICES GÉNÉRAUX			
A	A2	A203	Banque, Caisse d'épargne	<p>Établissements de crédit agréés, y.c. banques mutualistes ou coopératives et caisses d'épargne et de prévoyance.</p> <p>Ne comprend pas les guichets financiers de La Poste.</p>	<p>(source : SIRENE)</p> <p>Fait apparaître, en plus des agences recherchées, des services administratifs ou des points-contacts que l'on ne peut pas distinguer des guichets. À noter que la déclaration au RCS des établissements secondaires (les agences) des organismes bancaires n'est pas obligatoire.</p>	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
A	A2	A205	Pompes funèbres	Il s'agit de l'activité principale déclarée. Comprend les activités de pompes funèbres quelle que soit la forme juridique (mise en bière, transport, services d'inhumation ou de crémation).	(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe avec celle de taxi ou d'ambulance en secteur rural. Elle ne figure alors pas dans la BPE.	OUI
A	A2	A206	Bureau de poste	Le bureau de poste, en gestion directe par La Poste, offre la totalité des produits et services délivrés à la population tant pour ce qui concerne le courrier et les colis (courrier simple, recommandé, réexpédition, prêt à poster...) que pour les services financiers (ouverture de comptes, dépôts, retraits, assurances-vie, PEL, actions...).	(source : LA POSTE)	OUI
A	A2	A207	Relais poste	Le relais poste est géré principalement par une personne privée dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et des partenaires privés. Il offre une grande partie des produits et services de proximité délivrés à la population concernant le courrier et les colis (courrier simple, recommandé, prêt à poster, à l'exception de l'établissement d'une procuration postale...). Les services financiers sont limités au retrait d'espèces (maximum 150 euros par semaine) et au paiement de mandat cash.	(source : LA POSTE)	OUI
A	A2	A208	Agence postale	L'agence postale est gérée par une personne publique, représentée par des agents territoriaux dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et les communes ou EPCI concernées. Elle offre une grande partie des produits et services délivrés à la population tant pour ce qui concerne le courrier et les colis (comparable aux prestations des bureaux de poste) que pour les services financiers (légèrement moindres aux prestations des bureaux de poste : ouverture de compte et produits financiers tels que assurance-vie, PEL ou actions impossibles).	(source : LA POSTE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
A	A3		SERVICES AUTOMOBILES			
A	A3	A301	Réparation automobile et de matériel agricole	<p>Le code APE principal ne suffit pas pour distinguer l'activité, notamment en zone rurale. On complète la recherche sur le code APRM (activité artisanale), cette activité étant souvent une activité secondaire, l'activité principale étant « commerce ».</p> <p>Dans ce cas, seules les unités exerçant une activité de réparation complémentaire du commerce de véhicules automobiles, du commerce de détail de carburants et du commerce de gros de matériel agricole sont retenues.</p> <p>Non compris réparation de tondeuses à gazon.</p>	(source : SIRENE)	OUI
A	A3	A302	Contrôle technique automobile	Contrôle périodique des véhicules avec délivrance d'un certificat.	(source : SIRENE)	OUI
A	A3	A303	Location auto-utilitaires légers	<p>Il s'agit de l'activité principale déclarée.</p> <p>Location sans chauffeur, y.c. d'utilitaires légers.</p>	(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe avec celle de super ou hypermarché. Elle ne figure alors pas dans la BPE.	OUI
A	A3	A304	École de conduite	Inclut les écoles de formation à la conduite sportive, au pilotage (autre que professionnel) de bateaux et d'avions.	(source : SIRENE)	OUI
A	A4		ARTISANAT DU BÂTIMENT			
A	A4	A401	Maçon	Il s'agit de l'activité principale déclarée	(source : SIRENE) Il y a souvent multi-activité chez les artisans.	NON
A	A4	A402	Plâtrier peintre	Il s'agit de l'activité principale déclarée	(source : SIRENE) Possibilité d'une seule des activités citées ou de multi-activité.	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
A	A4	A403	Menuisier charpentier serrurier	Il s'agit de l'activité principale déclarée	(source : SIRENE) Possibilité d'une seule des activités citées ou de multi-activité.	OUI
A	A4	A404	Plombier couvreur chauffagiste	Il s'agit de l'activité principale déclarée	(source : SIRENE) Possibilité d'une seule des activités citées ou de multi-activité.	OUI
A	A4	A405	Électricien	Il s'agit de l'activité principale déclarée	(source : SIRENE) Il y a souvent multi-activité chez les artisans.	OUI
A	A4	A406	Entreprise générale du bâtiment	Il s'agit de l'activité principale déclarée	(source : SIRENE) possibilité d'une seule activité ou de multi-activité.	OUI
A	A5		AUTRES SERVICES A LA POPULATION			
A	A5	A501	Coiffure	Comprend les salons et la coiffure à domicile.	(source : SIRENE)	OUI
A	A5	A502	Vétérinaire	Services en clinique, en cabinet ou en visite pour animaux d'élevage ou de compagnie.	(source : SIRENE)	OUI
A	A5	A503	Agence de travail temporaire	Fourniture, sur une base temporaire, de personnel intérimaire.	(source : SIRENE)	OUI
A	A5	A504	Restaurant-Restauration rapide	Comprend la restauration traditionnelle, la restauration de type rapide et depuis 2019, les cafétérias. Comprend également les salons de thé.	(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe de celle d'hôtel. Ne comprend pas les hôtels-restaurants, classés avec les hôtels seuls (G102).	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
A	A5	A505	Agence immobilière	Activités intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers, fonciers et commerciaux.	(source : SIRENE)	OUI
A	A5	A506	Pressing-Laverie automatique	Comprend l'activité des blanchisseries de détail, y.c. les dépôts, le service des laveries automatiques en libre service, le nettoyage des vêtements (pressing).	(source : SIRENE)	OUI
A	A5	A507	Institut de beauté-Onglerie	Il s'agit de l'activité principale déclarée. Soins esthétiques, de manucure et de pédicure.	(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe avec celle de parfumerie. Elle ne figure alors pas dans la BPE.	OUI
B			COMMERCES			
B	B1		GRANDES SURFACES			
B	B1	B101	Hypermarché	Commerce de détail à prédominance alimentaire avec une surface de vente déclarée supérieure à 2500 m ² .	(source : SIRENE)	OUI
B	B1	B102	Supermarché	Commerce de détail à prédominance alimentaire avec une surface de vente déclarée entre 400 et 2500 m ² .	(source : SIRENE) La NAF a conservé le seuil de 400 m ² , différent du seuil administratif de la DGCCRF fixé à 300 m ² .	OUI
B	B1	B103	Grande surface de bricolage	Surface de vente déclarée supérieure à 400 m ² .	(source : SIRENE) La NAF a conservé le seuil de 400 m ² , différent du seuil administratif de la DGCCRF fixé à 300 m ² .	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
B	B2		COMMERCES ALIMENTAIRES			
B	B2	B201	Supérette	Commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire avec une surface de vente déclarée entre 120 et 400 m ² . Même remarque que pour B102 pour le seuil de 400 m ² . La limite de 120 m ² n'est utilisée que par la NAF : il est recommandé de regrouper B201 avec les épiceries (B202).	(source : SIRENE) La NAF a conservé le seuil de 400 m ² , différent du seuil administratif de la DGCCRF fixé à 300 m ² .	OUI
B	B2	B202	Épicerie	Commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en surface de vente déclarée inférieure à 120 m ² . Il est recommandé de regrouper B202 avec les supérettes (B201).	(source : SIRENE) Les multiservices en zone rurale, à la fois épicerie, café, vente de tabac, vente de journaux, restaurant, etc. n'apparaissent ici que si la déclaration effectuée à SIRENE mentionne épicerie en activité principale.	OUI
B	B2	B203	Boulangerie	Commerce dédié à la vente de produits de boulangerie (pain, viennoiserie), artisanale ou pas, avec ou sans pâtisserie. Y compris terminaux de cuisson, vente sans fabrication de produits de boulangerie. Ne comprend pas la vente de pizzas à emporter et les confiseurs spécialisés.	(source : SIRENE)	OUI
B	B2	B204	Boucherie charcuterie	Commerce de détail spécialisé de viande et préparation à base de viande, y.c. vente de volailles, de triperie et plats préparés à base de viande. Ne comprend pas les traiteurs exclusifs.	(source : SIRENE)	OUI
B	B2	B205	Produits surgelés	Commerce de détail de produits surgelés, en magasin ou par livraison à domicile.	(source : SIRENE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
B	B2	B206	Poissonnerie	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (poisson, crustacés et mollusques). Ne comprend pas les entreprises de transformations et conservations industrielles, les exploitations d'aquaculture et les activités de pêche.	(source : SIRENE)	OUI
B	B3		COMMERCES SPÉCIALISÉS NON ALIMENTAIRES			
B	B3	B301	Librairie, papeterie, journaux	Commerce de détail en magasin spécialisé de journaux, papeterie et livres. Y.c. journaux et périodiques.	(source : SIRENE)	OUI
B	B3	B302	Magasin de vêtements	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Y.c. accessoires du vêtement : gants, cravates, ceintures...	(source : SIRENE)	OUI
B	B3	B303	Magasin d'équipements du foyer	Commerce de détail d'appareils d'éclairage, d'ustensiles ménagers, de vaisselle, d'instruments de musique et de partitions, de systèmes de sécurité à alarmes électriques sans services d'installation ou de maintenance...	(source : SIRENE)	OUI
B	B3	B304	Magasin de chaussures	Commerce de détail de chaussures, y.c. chaussures de sport. NB : ne comprend pas le commerce de détail de chaussures à usage exclusif sportif, telles que des chaussures de ski, chaussures à crampons, etc.	(source : SIRENE)	OUI
B	B3	B305	Magasin d'électroménager et de mat. audio-vidéo	Commerce de détail de matériel "blanc" (réfrigérateurs, appareils de cuisson électriques ou mixtes, lave-vaisselle, lave-linge, petit électroménager...) et "brun" (téléviseurs, radios, magnétophones, magnétoscopes, lecteurs DVD, caméscopes, chaînes HI-FI...).	(source : SIRENE) Ne comprend pas la vente d'instruments de musique, de CD ou de disques, DVD, bandes et cassettes vierges ou enregistrées.	OUI
B	B3	B306	Magasin de meubles	Commerce de détail essentiellement de mobilier domestique, de bureau ou de literie. Y.c. commerce de sommiers et matelas.	(source : SIRENE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
B	B3	B307	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Commerce d'articles de sports et loisirs (vêtements, équipements). Y.c. vêtements et chaussures à usage sportif exclusif.	(source : SIRENE)	OUI
B	B3	B308	Magasin de revêtements murs et sols	Commerce de détail de tapis et moquettes, de rideaux et de voilages, de papiers peints et de revêtements de sols.	(source : SIRENE)	OUI
B	B3	B309	Droguerie quincaillerie bricolage	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en surface de vente déclarée inférieure à 400 m ² .	(source : SIRENE)	OUI
B	B3	B310	Parfumerie-Cosmétique	Commerce de détail de parfumerie, de produits de beauté et de cosmétique en magasin spécialisé. Il s'agit de l'activité principale déclarée.	(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe de celle d'institut de beauté. Elle ne figure alors pas dans la BPE.	OUI
B	B3	B311	Horlogerie-Bijouterie	Commerce de vente au détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie, en magasin spécialisé.	(source : SIRENE)	OUI
B	B3	B312	Fleuriste-Jardinerie-Animalerie	Commerce de détail en magasin spécialisé de fleurs, plants, arbres, arbustes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux.	(source : SIRENE)	OUI
B	B3	B313	Magasin d'optique	Commerce de détail de lunettes correctives ou non, d'appareils photographiques et pellicules, de microscopes, de télescopes.	(source : SIRENE) Hors commerce exclusivement dédié à l'activité des photographes.	OUI
B	B3	B315	Magasin de matériel médical et orthopédique	Commerce de détail d'articles médicaux et d'orthopédie en magasin spécialisé. Comprend aussi le commerce de détail de prothèses, d'orthèses, de véhicules pour invalides et la vente au détail de prothèses auditives.	(source : SIRENE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
B	B3	B316	Station-service	Commerce de détail de carburant ayant vendu au moins 500 000 litres de carburant au cours de l'année n-1. Les plus petites stations ne sont comprises que sur la base du volontariat.	(Source : Ministère de l'Économie et des Finances – data.gouv.fr)	OUI
C			ENSEIGNEMENT			
C	C1		ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ			
C	C1	C101	École maternelle + Cantine + École en RPI concentré + EP + Secteur	École assurant <u>tous</u> les niveaux de maternelle. Y compris annexe d'ESPE, maternelle d'application et spécialisée (CANTINE=1, sinon CANTINE=0) (RPIC=1, sinon RPIC=0) (EP=1, sinon EP=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE) Y compris écoles en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) concentré (soit toutes les classes regroupées), nc classes de RPI dispersés (cf. C102).	OUI
C	C1	C102	École maternelle de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé + Cantine + EP + Secteur	Tous les niveaux de maternelle ne sont pas assurés dans l'établissement (CANTINE=1, sinon CANTINE=0) (EP=1, sinon EP=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
C	C1	C104	École élémentaire + Cantine + École en RPI concentré + Classe pré-élémentaire + EP + Secteur	École assurant <u>tous</u> les niveaux d'école élémentaire. Y compris annexe d'ESPE, élémentaire d'application, spécialisée ou régionale. (CANTINE=1, sinon CANTINE=0) (RPIC=1, sinon RPIC=0) (CL_PELEM=1, sinon CL_PELEM=0) (EP=1, sinon EP=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE) Y compris écoles en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) concentré (soit toutes les classes regroupées), non compris classes de RPI dispersés (cf. C105).	OUI
C	C1	C105	École élémentaire de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé + Cantine + Classe pré-élémentaire + EP + Secteur	Tous les niveaux d'école élémentaire ne sont pas assurés dans l'établissement. (CANTINE=1, sinon CANTINE=0) (CL_PELEM=1, sinon CL_PELEM=0) (EP=1, sinon EP=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C2		ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ PREMIER CYCLE			
C	C2	C201	Collège + Cantine + Internat + EP + Secteur	Y compris collège spécialisé (CANTINE=1, sinon CANTINE=0) (INTERNAT=1, sinon INTERNAT=0) (EP=1, sinon EP=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C3		ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ SECOND CYCLE			

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
C	C3	C301	Lycée d'enseignement général et/ou technologique + Cantine + Internat + Cl prépa gdes écoles + EP + Secteur	Y compris lycée polyvalent et école secondaire spécialisée. Hors tutelle du ministère de l'agriculture. (CANTINE=1, sinon CANTINE=0) (INTERNAT=1, sinon INTERNAT=0) (CL_PGE=1, sinon CL_PGE=0) (EP=1, sinon EP=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C3	C302	Lycée d'enseignement professionnel + Cantine + Internat +Cl prépa gdes écoles +EP + Secteur	Y compris école de métiers et école professionnelle spécialisée. Hors tutelle du ministère de l'agriculture. (CANTINE=1, sinon CANTINE=0) (INTERNAT=1, sinon INTERNAT=0) (CL_PGE=1, sinon CL_PGE=0) (EP=1, sinon EP=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
C	C3	C303	Lycée d'enseignement technique et/ou professionnel agricole + Internat + Cl prépa gdes écoles + Secteur	Sous tutelle du ministère de l'agriculture. Maisons familiales et rurales y compris autre enseignement agricole privé. (INTERNAT=1, sinon INTERNAT=0) (CL_PGE=1, sinon CL_PGE=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : DGER)	OUI
C	C3	C304	SGT Section d'enseignement général et technologique + Cantine + Internat + Secteur	Présence d'enseignement général et technologique au sein d'un lycée professionnel. (CANTINE=1, sinon CANTINE=0) (INTERNAT=1, sinon INTERNAT=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C3	C305	SEP Section d'enseignement professionnel + Cantine + Internat + Secteur	Présence d'enseignement professionnel au sein d'un lycée d'enseignement général et/ou technologique. (CANTINE=1, sinon CANTINE=0) (INTERNAT=1, sinon INTERNAT=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
C	C4		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR NON UNIVERSITAIRE			
C	C4	C401	STS CPGE + Secteur	Établissement proposant spécifiquement des formations au diplôme de technicien supérieur et classes préparatoires aux grandes écoles. À noter : la majorité des CPGE sont identifiées par la variable CL_PGE des types d'équipement C301, C302 et C303. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C4	C402	Formation santé + Secteur	Écoles de formation sanitaire et sociale (y compris établissements sous tutelle du ministère de la santé) publiques ou privées : formation de personnels médicaux et para-médicaux, techniques (laborantins), sanitaires (aides-soignants, ambulanciers), sociaux (service social, éducateurs...) (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C4	C403	Formation commerce + Secteur	Écoles de commerce, gestion, administration d'entreprises, comptabilité, vente. Comprend notamment les réseaux d'écoles des CCI. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C4	C409	Autre formation post bac non universitaire + Secteur	Écoles de formation d'enseignants non ESPE, d'administration publique (y compris de fonctionnaires), technico professionnelles des services, de formation artistique, d'architecture, de formation agricole ou halieutique, technico professionnelles industrielles, juridiques. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C5		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNIVERSITAIRE			
C	C5	C501	UFR + Secteur	Y compris UFR de médecine, odontologie, pharmacie. Y compris antennes délocalisées des UFR ou autres composantes. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
C	C5	C502	Institut universitaire + Secteur	IUP, IUT y compris antennes délocalisées, ESPE y compris antennes d'ESPE. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C5	C503	École d'ingénieurs + Secteur	Écoles d'ingénieurs publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ou d'un autre ministère, et écoles privées d'ingénieurs. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C5	C504	Enseignement général supérieur privé + Secteur	Établissements privés d'enseignement universitaire, centres ou facultés privés, instituts catholiques. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C5	C505	École d'enseignement supérieur agricole + Secteur + Internat	Écoles post-bac d'enseignement supérieur long (école nationale vétérinaire, école supérieure d'agriculture...) (Public=PU, privé=PR) (INTERNAT=1, sinon INTERNAT=0)	(source DGER)	OUI
C	C5	C509	Autre enseignement supérieur + Secteur	Écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'administration des entreprises, instituts de préparation à l'administration générale, instituts d'études politiques, institut du travail, centres régionaux associés au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), Université de technologie et centre universitaire de formation et de recherche. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C6		FORMATION CONTINUE			
C	C6	C601	Centre de formation d'apprentis hors agriculture + Secteur	Centre de formation d'apprentis avec convention régionale ou nationale, y compris antennes et sections d'apprentissage, non compris l'apprentissage agricole. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
C	C6	C602	GRETA + Secteur	Groupements d'établissements pour la formation continue. Ils sont toujours rattachés à un EPLE (Établissement public local d'enseignement). Les annexes des GRETA ne sont pas immatriculées. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C6	C603	Centre dispensant de la formation continue agricole + Secteur	Centres de formation professionnelle et de promotion agricole ou de formation continue agricole (toujours rattachés à un EPLE agricole). (Public=PU, privé=PR)	(source : DGER)	OUI
C	C6	C604	Formation aux métiers du sport + Secteur	Établissements de formation aux métiers du sport : écoles et instituts nationaux de la jeunesse et des sports (INSEP, INJEP, ENSA, ENEV, ENSFS, ENE), centres régionaux d'éducation populaire et de sport (CREPS). Ils sont sous la tutelle du ministère en charge des sports. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C6	C605	Centre dispensant des formations d'apprentissage agricole + Internat + Secteur	Centre de formation agricole d'apprentis. (INTERNAT=1, sinon INTERNAT=0) (Public=PU, privé=PR)	(source : DGER)	OUI
C	C6	C609	Autre formation continue + Secteur	Établissements de formation continue autres : regroupe les centres d'enseignement à distance (CNED et ses centres d'enseignement, centres privés soumis à déclaration), les établissements de formation continue hors Éducation nationale ou hors Agriculture. (Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
C	C7		AUTRES SERVICES DE L'ÉDUCATION			
C	C7	C701	Résidence universitaire + Secteur	(Public=PU)	(source : RAMSESE)	OUI
C	C7	C702	Restaurant universitaire + Secteur	(Public=PU, privé=PR)	(source : RAMSESE)	OUI
D			SANTÉ <i>Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de <u>plusieurs</u> unités à la <u>même</u> adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i>			
D	D1		ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ			
D	D1	D101	Établissement santé court séjour	Établissement hospitalier (y compris cliniques privées) exerçant des soins de courte durée en médecine et/ou chirurgie. Contient centres hospitaliers et hôpitaux locaux, hôpitaux des armées. Les syndicats inter-hospitaliers avec discipline de soins et les autres établissements de la loi hospitalière figurent dans ce groupe.	(source : FINESS) Les établissements de soins du Service de santé des armées ne sont pas suivis. Non compris les maternités autonomes classées en D107. On trouve à la même adresse établissements hospitaliers et syndicats inter-hospitaliers ou unités de médecine et de chirurgie ou unités avec adresse « administrative » commune.	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
D	D1	D102	Établissement santé moyen séjour	Établissement hospitalier (y compris cliniques privées) exerçant des soins de suite et de réadaptation (ou moyen séjour). Contient les mêmes établissements que D101 s'ils disposent d'un tel service de soins, plus les maisons de régime, les établissements de lutte contre la tuberculose et ceux de lutte contre l'alcoolisme, les établissements de convalescence et de repos et ceux de réadaptation fonctionnelle. Sont rajoutés les établissements pour enfants à caractère sanitaire, estimés de moyen séjour (Maisons d'enfants et pouponnières) ainsi que les groupements de coopération sanitaire - établissement de santé.	(source : FINESS) Pour les hôpitaux des armées, l'information concernant la présence ou non d'un service de moyen séjour n'est pas disponible. Ils n'ont été retenus qu'en court séjour (D101).	OUI
D	D1	D103	Établissement santé long séjour	Établissement hospitalier (y compris cliniques privées) exerçant des soins de longue durée.	(source : FINESS)	OUI
D	D1	D104	Établissement psychiatrique	Centre hospitalier spécialisé contre les maladies mentales (CHS) ou établissements hospitaliers (y compris cliniques privées) exerçant des soins de psychiatrie adulte et/ou infanto juvénile. Structures <u>avec</u> hébergement : y compris les maisons de santé pour maladies mentales et les centres de postcure pour malades mentaux.	(source : FINESS)	OUI
D	D1	D105	Centre lutte cancer	Établissement de santé privé à but non lucratif exclusivement dédié aux soins, à la recherche et à l'enseignement en cancérologie.	(source : FINESS)	OUI
D	D1	D106	Urgences	Services d'intervention (SAMU - SMUR) et d'accueil des urgences.	(source : FINESS) On trouve le service d'intervention et le service d'accueil à la même adresse.	OUI
D	D1	D107	Maternité	Soins en gynécologie et obstétrique. Établissement autonome ou activité parmi d'autres au sein d'un établissement hospitalier.	(source : FINESS)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
D	D1	D108	Centre de santé	Dispensaire ou centre de soins dentaires, médicaux, infirmiers ou polyvalents.	(source : FINESS) Les centres d'examen ne peuvent être assimilés à des centres de soins et ont été classés en D110. On trouve à la même adresse centre médical et centre dentaire ou centre infirmier...	OUI
D	D1	D109	Structure psychiatrique en ambulatoire	Établissements <u>sans hébergement</u> relevant de la loi hospitalière tels que centre médico-psychologique, atelier ou appartement thérapeutique, accueil thérapeutique à temps partiel, centre de crise.	(source : FINESS) On trouve à la même adresse des unités soumises à des gestions différentes (tarification, tutelle ...)	OUI
D	D1	D110	Centre médecine préventive	Dispensaires antituberculeux, antivénérien, antihansénien, centre de vaccination BCG, de consultation pour le cancer, d'examens de santé et polyvalents.	(source : FINESS)	OUI
D	D1	D111	Dialyse	Relève de la loi hospitalière. Centres de dialyse ambulatoire, qu'ils soient autonomes ou que ce soit une activité parmi d'autres au sein d'un établissement.	(source : FINESS) On trouve à la même adresse le centre de dialyse et la structure alternative de dialyse à domicile.	OUI
D	D1	D112	Hospitalisation à domicile	Établissement d'hospitalisation à domicile autonome ou service d'hospitalisation à domicile rattaché à un établissement de santé, public ou privé. Relève de la loi hospitalière. Hors dialyse. Il y a peu d'établissements pratiquant uniquement l'hospitalisation à domicile.	(source : FINESS)	OUI
D	D1	D113	Maison de santé pluridisciplinaire	Une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) regroupe dans un cadre d'exercice libéral des professionnels médicaux et paramédicaux.	(source : FINESS)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
D	D2		FONCTIONS MÉDICALES ET PARA - MÉDICALES			
D	D2	D201 à D213	<p><i>Sont retenus les praticiens exerçant leur activité principale en libéral (en cabinet individuel ou de groupe ou en société). Sont donc exclus par exemple les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS.</i></p> <p><i>Dans le RPPS peuvent être mentionnées plusieurs adresses d'exercice. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral.</i></p>			
D	D2	D201	Médecin généraliste	Médecin « généraliste », y compris médecins non-spécialistes ayant une compétence particulière (acupuncteurs, homéopathes, allergologues, gynécologues...).	(source : RPPS)	OUI
D	D2	D202 à D213	<p><i>Ne sont retenues que les spécialités proposées par la DREES, les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale.</i></p> <p><i>Si le praticien exerce dans plusieurs spécialités, seule la principale a été retenue.</i></p>			
D	D2	D202	Spécialiste en cardiologie	Sont inclus les chirurgiens thoraciques.	(source : RPPS)	OUI
D	D2	D203	Spécialiste en dermatologie vénérologie		(source : RPPS)	OUI
D	D2	D206	Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie	Sont inclus les chirurgiens vasculaires.	(source : RPPS)	OUI
D	D2	D207	Spécialiste en psychiatrie		(source : RPPS)	OUI
D	D2	D208	Spécialiste en ophtalmologie		(source : RPPS)	OUI
D	D2	D209	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie		(source : RPPS)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
D	D2	D210	Spécialiste en pédiatrie	Sont inclus les chirurgiens pédiatriques.	(source : RPPS)	OUI
D	D2	D211	Spécialiste en pneumologie		(source : RPPS)	OUI
D	D2	D212	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale		(source : RPPS)	OUI
D	D2	D213	Spécialiste en stomatologie		(source : RPPS)	OUI
D	D2	D214	Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique)		(source : RPPS) (Regroupe le D204 « spécialiste en gynécologie médicale » et le D205 « spécialiste en gynécologie obstétrique » depuis 2017).	OUI
D	D2	D221	Chirurgien dentiste		(source : RPPS)	OUI
D	D2	D231 à D241	<i>Paramédicaux. N'a pas été retenue la catégorie Infirmiers psychiatriques, non présentée par la DREES dans ses publications. Sont retenus les praticiens exerçant leur activité principale en libéral (en cabinet individuel ou de groupe ou en société). À noter que certaines professions sont exercées majoritairement par des professionnels salariés ; le nombre de professionnels libéraux est donc relativement faible (psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.). Les manipulateurs ERM sont, quant à eux, exclusivement des salariés et donc absents de la BPE.</i>			
D	D2	D231	Sage-femme		(source : RPPS)	OUI
D	D2	D232	Infirmier		(source : ADELI)	OUI
D	D2	D233	Masseur kinésithérapeute		(source : RPPS)	OUI
D	D2	D235	Orthophoniste		(source : ADELI)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
D	D2	D236	Orthoptiste		(source : ADELI)	OUI
D	D2	D237	Pédicure-podologue		(source : RPPS) Depuis la BPE 2018, les pédicures-podologues sont enregistrés dans le RPPS et non plus dans ADELI.	OUI
D	D2	D238	Audio prothésiste	Pour appréhender tous les lieux où le service est rendu, ont été retenus tous les professionnels exerçant à titre libéral ou comme salariés du <u>privé</u> , à l'exclusion des structures ne recevant pas habituellement du public (établissement d'enseignement, administration, entreprises...).	(source : ADELI) Possibilité d'avoir un ou plusieurs libéraux et/ou un ou plusieurs salariés à la même adresse.	OUI
D	D2	D239	Ergothérapeute		(source : ADELI)	OUI
D	D2	D240	Psychomotricien		(source : ADELI)	OUI
D	D2	D241	Manipulateur ERM		(source : ADELI)	OUI
D	D2	D242	Diététicien		(source : ADELI)	OUI
D	D2	D243	Psychologue		(source : ADELI)	OUI
D	D3		AUTRES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES A CARACTÈRE SANITAIRE			
D	D3	D301	Pharmacie	Commerce de détail de médicaments, produits paramédicaux, appareillages, produits d'hygiène et de produits vétérinaires.	(source : SIRENE)	OUI
D	D3	D302	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Laboratoires ouverts au public et autres laboratoires non autorisés à générer des feuilles de soins électroniques. Les services d'analyses biologiques des établissements hospitaliers n'y figurent pas.	(source : FINESS)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
D	D3	D303	Ambulance	Il s'agit de l'activité principale déclarée.	(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe de celle de taxi en milieu rural et plus rarement avec celle de pompes funèbres. Elle ne figure alors pas dans la BPE.	OUI
D	D3	D304	Transfusion sanguine	Établissements autonomes.	(source : FINESS)	OUI
D	D3	D305	Établissement thermal	Relève de la loi hospitalière.	(source : FINESS)	OUI
D	D4		ACTION SOCIALE POUR PERSONNES ÂGÉES			
D	D4	D401	Personnes âgées : hébergement	Établissement d'hébergement pour personnes âgées. Hospices, maisons de retraite, EHPA, EHPAD, résidences autonomie (les logements foyers requalifiés en résidence autonomie par la loi ASV) et résidences d'hébergement temporaire.	(source : FINESS) On trouve à la même adresse des structures de types différents : maison de retraite, résidence autonomie, hospice, résidence...	OUI
D	D4	D402	Personnes âgées : soins à domicile	Services de soins à domicile pour personnes âgées. Localisé au siège du service.	(source : FINESS)	OUI
D	D4	D403	Personnes âgées : services d'aide	Services d'aide ménagère à domicile, alarme médico-sociale, services d'aide aux personnes âgées et portage de repas à domicile. Localisé au siège du service.	(source : FINESS) On trouve à la même adresse des services d'aide ménagère, d'alarme médico-sociale ou toute autre forme d'aide.	OUI
D	D4	D404	Personnes âgées : Foyers restaurants	Foyer club restaurant.	(source : FINESS)	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
D	D5		ACTION SOCIALE POUR ENFANTS EN BAS-ÂGE			
D	D5	D502	Crèche	Structure autorisée à accueillir, de manière non permanente, des enfants de moins de 6 ans, et percevant une prestation de service CAF : crèche collective ou parentale, halte garderie, jardin d'enfants.	(source : CNAF) Données au 1 ^{er} janvier 2018	OUI
D	D6		ACTION SOCIALE POUR HANDICAPÉS			
D	D6	D601	Enfants handicapés : hébergement	Institut médico-éducatif, médico-pédagogique, médico-professionnel, jardin d'enfants spécialisé, institut de rééducation, établissement pour déficients moteurs et/ou cérébraux, visuels et/ou auditifs, centre d'accueil familial spécialisé, foyer d'hébergement et établissement expérimental pour personnes handicapées.	Source : FINESS	OUI
D	D6	D602	Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, centre médico psycho-pédagogique (CMPP), centre action médico-sociale précoce (CAMSP), bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU).	Source : FINESS	OUI
D	D6	D603	Adultes handicapés : accueil/hébergement	Centre de placement familial, foyer d'hébergement, maison d'accueil spécialisée (MAS), foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé (FAM), établissement expérimental pour personne handicapée, établissement d'accueil (médicalisé ou non) pour personne handicapée.	Source : FINESS	OUI
D	D6	D604	Adultes handicapés : services d'aide	Centre de pré-orientation, de rééducation professionnelle, service auxiliaire de vie, service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), Service d'accompagnement médico-social adulte handicapé (SAMSAH), service prestataire d'aide à domicile (SAAD).	Source : FINESS	OUI
D	D6	D605	Travail protégé	Établissement social d'aide par le travail (ESAT) et atelier protégé.	Source : FINESS	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
D	D6	D606	Adultes handicapés : services de soins à domicile	Activité de soins d'accompagnement et de réhabilitation : Service polyvalent d'aide et de soins à domicile pour personnes handicapées (SPASAD) et Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes handicapées.	Source : FINESS	OUI
D	D7		AUTRES SERVICES D'ACTION SOCIALE			
D	D7	D701	Aide sociale à l'enfance : hébergement	Établissement d'accueil mère-enfant, pouponnière à caractère social, foyer de l'enfance, village et maison d'enfants à caractère social, centre de placement familial socio-éducatif. Tous ces équipements sont sous tutelle des conseils départementaux.	(source : FINESS)	OUI
D	D7	D702	Aide sociale à l'enfance : action éducative	Foyer d'action éducative (FAE), service éducatif auprès des tribunaux (SEAT), centre d'action éducative (CAE), service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) Tous ces équipements sont sous tutelle de l'administration judiciaire.	(source : FINESS) Exhaustivité non garantie	OUI
D	D7	D703	CHRS Centre d'hébergement et de réadaptation sociale		(source : FINESS)	OUI
D	D7	D704	Centre provisoire d'hébergement		(source : FINESS)	OUI
D	D7	D705	Centre accueil demandeur d'asile		(source : FINESS)	OUI
D	D7	D709	Autres établissements pour adultes et familles en difficulté	Aire de stationnement pour nomades, foyer d'hébergement de travailleurs migrants, foyer de jeunes travailleurs, hébergement des familles de malades, logement-foyer non spécialisé et les MAH (maison d'accueil hospitalière).	(source : FINESS) Exhaustivité non garantie	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
E			TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS			
E	E1		INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS			
E	E1	E101	Taxi-VTC	Il s'agit de l'activité principale déclarée.	(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe de celle d'ambulance et plus rarement avec celle de pompes funèbres. Elle ne figure alors pas dans la BPE.	OUI
E	E1	E102	Aéroport	Aéroport en activité avec plus de 1 000 passagers (mouvement commercial au départ ou à l'arrivée de l'aéroport hors transit durant l'année n-1).	(source : DGAC)	OUI
E	E1	E107	Gare de voyageurs d'intérêt national	Gare des services nationaux et internationaux de voyageurs dont la fréquentation par les voyageurs est au moins égale à 250 000 par an.	(source : SNCF)	OUI
E	E1	E108	Gare de voyageurs d'intérêt régional	Gare de voyageurs dont la fréquentation totale par les voyageurs est au moins égale à 100 000 par an.	(source : SNCF)	OUI
E	E1	E109	Gare de voyageurs d'intérêt local	Regroupe toutes les autres gares de voyageurs.	(source : SNCF)	OUI
F			SPORTS, LOISIRS ET CULTURE			
		F101 à F203	<i>Ne sont prises en compte que les installations accessibles à tout public, à titre individuel ou via une structure publique ou privée (associative ou commerciale), pour y pratiquer une activité physique et/ou sportive. Chaque installation localisée des sous-domaines F1 et F2 est précisée par une variable donnant le nombre d'équipements de ce même type au sein de l'installation (par exemple le nombre de bassins pour F101, le nombre de courts pour F103, etc).</i>			

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
F	F1		ÉQUIPEMENTS SPORTIFS			
F	F1	F101	Bassin de natation + Couvert + Éclairé	Bassin de natation, sportive et/ou ludique. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de bassins.	OUI
F	F1	F102	Boulodrome + Couvert + Éclairé	Terrain de boules, de pétanque. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de terrains.	OUI
F	F1	F103	Tennis + Couvert + Éclairé	Court(s) de tennis. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de courts.	OUI
F	F1	F104	Équipement de cyclisme + Couvert + Éclairé	Vélodrome, anneau/piste. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de pistes.	OUI
F	F1	F105	Domaine skiable + Couvert + Éclairé	Station de ski, domaine nordique. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de pistes.	OUI
F	F1	F106	Centre équestre + Couvert + Éclairé	Carrière, manège, carrière de dressage/rond de longe, structure de tourisme équestre, parcours d'obstacles 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de carrières, manèges.	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
F	F1	F107	Athlétisme + Couvert + Éclairé	Stade d'athlétisme, aire de lancer, aire de saut, piste. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre d'aires de pratique.	OUI
F	F1	F108	Terrain de golf + Couvert + Éclairé	Parcours 9 ou 18 trous, parcours d'initiation, practice 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre d'aires de pratique.	OUI
F	F1	F109	Parcours sportif/santé + Couvert + Éclairé	Parcours sportif/santé. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de parcours.	OUI
F	F1	F110	Sports de glace + Couvert + Éclairé	Aire de sports de glace, sportive et/ou ludique. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre d'aires de pratique.	OUI
F	F1	F111	Plateaux et terrains de jeux extérieurs + Couvert + Éclairé	Plateau EPS, multisports, city-stade, terrain de basket-ball, de beach-volley, de handball, de volley-ball. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre d'aires de pratique.	OUI
F	F1	F112	Salles spécialisées + Couvert + Éclairé	Salle de basket-ball, de beach-volley, de handball, de volley-ball, de badminton, salle de tennis de table, de culturisme, de danse, de gymnastique sportive, de patinage sur roulettes, de raquetball, de trampoline, d'haltérophilie, de squash, de blocs artificiels d'escalade, structure artificielle d'escalade. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre d'aires de pratique.	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
F	F1	F113	Terrains de grands jeux + Couvert + Éclairé	Terrain de football, de rugby, de football américain, de rugby à XIII, de base-ball/softball, de cricket, de hockey sur gazon. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de terrains.	OUI
F	F1	F114	Salles de combat + Couvert + Éclairé	Dojo, salle de boxe, d'arts martiaux, de lutte, d'escrime. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre d'aires de pratique.	OUI
F	F1	F116	Salles non spécialisées + Couvert + Éclairé	Salle polyvalente, des fêtes, autre salle non spécialisée. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de salles où s'exerce au moins une activité physique et/ou sportive.	OUI
F	F1	F117	Roller-Skate-Vélo Bicross ou freestyle + Couvert + Éclairé	Anneau de roller, skate-park, piste de bicross, espace de vélo freestyle. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de pistes, parcours, circuits.	OUI
F	F1	F118	Sports nautiques + Couvert + Éclairé	Site d'activités aquatiques et nautiques, stade de ski nautique et/ou d'aviron, stade mixte. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre d'aires de pratique.	OUI
F	F1	F119	Bowling + Couvert + Éclairé	Piste de bowling. 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de pistes.	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
F	F1	F120	Salles de remise en forme + Couvert + Éclairé	Salle de cours collectifs, de musculation/cardiotraining, abdos, etc... 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de salles	OUI
F	F1	F121	Salles multisports (gymnases) + Couvert + Éclairé	Salle multisports (gymnase). 1=Au moins 1 équipement est couvert 1=Au moins 1 équipement est éclairé	(source : RES) nombre d'équipements identiques : nombre de salles.	OUI
F	F2		ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS			
F	F2	F201	Baignade aménagée	Zone délimitée (matériellement, par des bouées, des lignes d'eau, etc) pour la baignade surveillée. En rivière, mer, plan d'eau intérieur.	(source : RES)	OUI
F	F2	F202	Port de plaisance - Mouillage	Port de plaisance, zone de mouillage.	(source : RES)	OUI
F	F2	F203	Boucle de randonnée	Uniquement les boucles de randonnée dont les points de départ et d'arrivée se situent sur la même commune (règle du RES).	(source : RES)	OUI
F	F3		ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIOCULTURELS			
F	F3	F303*	Cinéma + NB_SALLES	Est considéré comme cinéma tout lieu de projection disposant d'une autorisation d'exercice au sens du code de l'industrie cinématographique, et présent dans la base du CNC. Est inclus dans cette base tout cinéma disposant d'une autorisation administrative et qui a envoyé au moins un bordereau de recettes dans l'année. Y compris cinéma classé « art et essai » géré par le CNC. Ne sont pas pris en compte les cinémas itinérants.	(source : CNC) capacité : nombre de salles par cinéma À partir de 2019, le champ géographique des cinémas s'est enrichi avec l'intégration des données des DOM.	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
F	F3	F304	Musée	Musée relevant de l'appellation musée de France et appartenant à l'État ou à une personne morale de droit public ou privé à but non lucratif, dont la conservation et la présentation au public des collections présentent un intérêt public.	(source : Culture)	OUI
F	F3	F305	Conservatoire	Lieu dispensant un enseignement initial de musique, de danse et/ou d'art dramatique. Le ministère de la Culture les classe en trois catégories : les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC), les conservatoires à rayonnement départemental (CRD) et ceux à rayonnement régional (CRR).	(source : Culture)	OUI
F	F3	F306*	Théâtre-Arts de rue- Pôle cirque + NB_SALLES	Ensemble de structures culturelles (théâtres, centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, pôles nationaux du cirque) gérées par ARTCENA (alliance du Centre national du théâtre et du centre de ressources <i>Horslesmurs</i> consacré au cirque et aux arts de la rue) où une représentation culturelle peut se tenir. Ces lieux peuvent être labellisés (théâtres nationaux et privés, scènes nationales et conventionnées, compagnies avec lieux d'accueil, compagnies dramatiques nationales et régionales, pôles nationaux du cirque, centres chorégraphiques) ou non.	(source : ARTCENA) Nombre de salles par structure culturelle. Suite à un défaut de fournitures des données par le producteur, les données 2018 sont reconduites pour l'année 2019.	OUI
F	F3	F307	Bibliothèque	Ensemble des points d'accès au livre (médiathèque, bibliothèque, point lecture, dépôt lecture...) relevant des collectivités territoriales : bibliothèques publiques de statut départemental, municipal, intercommunal et municipal classé (central ou annexe). Ces points d'accès au livre sont ouverts à tous et permettent la consultation sur place et le prêt à domicile.	(source : Culture) Ne comprend pas les bibliothèques nationales sous tutelle directe du ministère de la Culture (ex. la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information...) Création en 2019	OUI

Dom	Sous-dom	Type	Libellé de l'équipement	Contenu	Observations	Géoloc
G			TOURISME			
G	G1		TOURISME			
G	G1	G101	Agence de voyage	Agences de voyage et voyagistes.	(source : SIRENE) Ne comprend pas les services de réservation et d'information touristique.	OUI
G	G1	G102	Hôtel	Hôtel classé et hôtel de tourisme non classé de 5 chambres et plus.	(source : enquêtes TOURISME) Ne comprend pas les hôtels à vocation sociale uniquement, les résidences de tourisme et les résidences hôtelières.	OUI
G	G1	G103	Camping	Camping ou aire naturelle qui dispose d'au moins 10 emplacements dont au moins 1 de passage. Comprend les campings des comités d'entreprise, à clientèle spécifique (ouvriers, colonies de vacances, forains...) si cette clientèle est de passage, c'est-à-dire ne restant pas pendant toute la période d'ouverture du camping.	(source : enquêtes TOURISME) Ne comprend pas les services de réservation et activités liées.	OUI
G	G1	G104	Information touristique	Activités d'information touristique. Comprend les services de réservation et d'information touristique, y compris les offices de tourisme, et les guides touristiques.	(source : SIRENE) Ne comprend pas les agences de voyage et les voyagistes.	OUI